

J.A. Lausanne

Domaine

102 public

Bi-mensuel romand
N° 102 5 décembre 1968 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Kenneth Libbey
Jacques Morier-Genoud
Jerome Stephens
Jean-Jacques Thonney

Le N° 103 sortira de presse le jeudi 19 décembre 1968

Les dés pipés

La fausse dévaluation française fut une démonstration parfaite de cette vérité économique : les plus faibles sont toujours perdants.

Première hypothèse :

La France dévalue. Le bénéfice de ceux qui ont exporté leurs capitaux et les ont convertis en devises étrangères devient réalisable; il est énorme. Mais en économie, rien ne naît de rien. Le bénéfice encaissé doit être par la suite payé. Par qui ? Par tous ceux qu'aurait touchés la hausse du coût de la vie, provoqué par le renchérissement des importations : les salariés, des petits épargnants. Car c'est une loi constante de l'économie : les bénéfices spéculatifs (voyez la spéculation immobilière) sont spectaculaires, palpables, ronds comme des magots, mais leurs conséquences sont éparpillées, tardives, peu éclatantes. Et pourtant, ces conséquences, quoique discrètes, sont lourdes, réparties sur les épaules les plus faibles comme un impôt ancien régime.

Deuxième hypothèse :

La France ne dévalue pas. L'intervention chirurgicale est remplacée par un régime d'austérité. L'Etat impose des économies qui auront pour effet la hausse des prix (chemins de fer, énergie; ces secteurs doivent présenter des comptes équilibrés; ils n'y parviendront que par une augmentation des tarifs) et du coût de la vie. Et pour ne pas déboucher sur une

inflation, il faut simultanément brider les salaires. De surcroît, pour rassurer les possédants, on renvoie à des temps meilleurs les projets sociaux, notamment la loi sur la présence syndicale dans l'entreprise. Les économiquement faibles perdent donc de toute façon dans les deux hypothèses, car les dés sont pipés; les lois de l'économie ne peuvent jouer qu'en faveur des possédants. Contrairement à la logique : moins on possède, plus on court de risques.

Suisse

Nous n'écrivons pas que la qualité morale de la bourgeoisie suisse est supérieure à celle de la bourgeoisie française; mais, à partir d'une situation extrêmement forte (un franc recherché, solide, mais qui n'est pas exposé comme les grandes monnaies internationales), elle connaît au moins cette sagesse de petite nation qui sait la fragilité de la confiance que peut inspirer un peuple de quelques millions d'habitants. Sagesse dont la bourgeoisie suisse sait tirer des avantages. Car elle peut user et abuser de cette situation pour qualifier d'« aventure » contraire à l'intérêt national tout ce qui lui déplairait.

Mais la gauche pourrait aussi lui demander avec plus d'insistance de payer — socialement — le prix de cette stabilité qui inspire tant confiance à l'étranger et que peu de choses — désastreusement, n'est-ce pas ? — pourrait ébranler.

Presse syndicale et droit à l'information

Il est regrettable que le rapporteur de langue française devant le Congrès d'Orléans, M. Diacon, ait profité de la commémoration de la grève de 1918 pour critiquer, en termes inobjectifs, ceux qui osent proposer que les syndicats unissent leurs efforts pour créer un hebdomadaire syndical vivant.

Il serait bon tout de même que la discussion reste sur ses rails. C'est ainsi que

— « le milieu sélect des conseillers » n'a jamais préconisé un journal où domineraient « de hautes spéculations philosophiques ou politiques ». C'est un peu facile de déformer la pensée d'autrui pour pouvoir mieux faire de la démagogie ouvriériste. En fait, il n'a jamais été question d'autre chose que de faire un hebdomadaire vivant, largement illustré, animé par des journalistes professionnels qui aient le sens de leur métier.

— un moyen d'information est particulièrement indispensable pour les petites fédérations. Le journal syndical serait l'occasion de sortir du « corporatisme » pour retrouver de manière concrète l'unité et la solidarité syndicales.

— on parle du coût de l'opération. Nous posons alors une question simple : combien coûtent tous les journaux syndicaux édités en Suisse romande ? Quand on connaîtra la somme, on saura ce qu'on peut en faire.

Combien tous les syndicats dépensent-ils pour leur presse ? nous répétons la question. C'est aussi un aspect du droit à l'information.

Il n'y aura pas de discussion sérieuse tant qu'on refusera de livrer la donnée fondamentale du problème.

Portrait : Eugène Descamps

Les interventions de la C.F.D.T. et celles de son secrétaire Descamps furent, toujours, lors des événements de mai-juin, en France, de grande qualité. Réformistes peut-être, mais d'un réformisme qui ne se limitait pas à des revendications salariales. Car elles touchaient à des ressorts essentiels du régime capitaliste.

Eugène Descamps était récemment l'hôte de la Fédération ouvrière vaudoise. L'homme physiquement, tel que nous l'avons découvert, répond à l'image radio-phonique qu'on s'en faisait.

Râblé, cou court, visage rond, teint sanguin; mais dans ce visage énergique, quelques verticales : des sourcils qui retombent à angle droit, l'ombre sous les yeux, les plis de la bouche. Eugène Descamps est riche de ce contraste. Une réflexion, une inquiétude

même que révèle son regard, mais qui ne pourrait jamais tourner au défaitisme ou au découragement. Dans les propos qu'il tient, aucune flatterie envers ses interlocuteurs : un sens aigu du contact humain, écoutant autrui, n'abritant pas sa propre pensée derrière le rideau des mots ou des slogans.

La C.F.D.T. s'attache prioritairement, nous dit-il, à faire passer sa revendication première : reconnaissance de la présence syndicale dans l'entreprise; cette revendication-là aurait aussi une incidence énorme dans notre pays. Qu'on pense à des mesures comme celle-ci : un local à disposition du syndicat dans l'entreprise même, droit d'affichage pour le syndicat, heures payées au délégué syndicaliste pour exercer son activité pendant le temps de travail !

L'extraordinaire enrichissement des grandes entreprises suisses en dix ans. De 1957 à 1967, leur valeur boursière a quadruplé

Dans une économie en expansion, la valeur des grandes entreprises croît à un rythme accéléré : elles investissent, construisent de nouvelles usines sur le territoire national ou dans le monde, équipant des laboratoires, organisant des réseaux de distribution, etc. Les bilans ne révèlent que très imparfaitement ces investissements : tous les biens ne sont pas estimés à leur prix et les chiffres dissimulent d'importantes réserves latentes. Comment, alors, apprécier l'enrichissement réel ?

La bourse est un des enregistreurs de la richesse des entreprises. Idéalement, la valeur boursière des actions devrait correspondre à la valeur réelle des biens. En réalité, tel n'est pas le cas; le baromètre boursier, on le sait, connaît des sautes d'humeur; une politique plus généreuse de dividendes, la peur d'une dévaluation de la monnaie, les paris sur la hausse l'influencent vers le beau, qui n'est jamais totalement fixe, comme certains l'apprirent en 1962.

Donc, la valeur boursière ne donne des indications sûres sur l'enrichissement des entreprises (et des actionnaires) que si l'on considère ses variations sur une période assez longue, qui devrait pouvoir comprendre à partir d'une situation étale une crête de hausse, une dépression, une reprise. Les experts admettent généralement qu'un cycle de dix ans permet de tirer des déductions sûres. Appliquant ce découpage par décennie aux fluctuations de la bourse suisse, nous obtenons de 1957 à 1967, d'abord un extraordinaire boom qui s'amorce en 1959 et culmine au début de 1962, suivi d'une descente dérapante de 1962 à 1966, puis d'un redressement.

En Suisse, les variations de la Bourse sont repérées, entre autres, par un indice calculé par la Banque nationale. Son interprétation est simple : l'indice donne la valeur boursière en pour-cent du capital-actions. Si l'indice demeurait à 100, cela signifierait que la valeur boursière est égale au capital-actions, qu'il n'y a par conséquent ni plus-value, ni enrichissement. Sur une décennie, l'indice boursier, fondé sur une centaine d'entreprises a donné les renseignements suivants : 1957 : 374,4; 1961 : 1138,7; 1966 : 448,7; 1967 : 603,9.

Ces chiffres confirment donc ce que nous écrivions plus haut; sur une période de dix ans, les oscillations sont fortes, mais on dispose d'un recul suffisant pour les interpréter.

Il est donc judicieux pour une analyse de prendre en considération la période 1957-1967.

Nouvelle illustration du confidentialisme

Décidément, les statistiques en Suisse sont courtes dans le domaine économique. Et le peu que l'on possède prête à confusion. Ainsi la Banque nationale publie un indice des actions de 107 sociétés. Nous venons d'en parler. Mais l'Annuaire suisse de statistiques en publie un autre, à partir de toutes les sociétés dont les actions sont cotées en bourse, soit quelque 200. Naturellement les deux indices ne coïncident pas. Ce n'est pas tout; les grandes banques suisses calculent, elles aussi, la valeur boursière des sociétés, mais leur mode de faire ne concorde pas avec la statistique officielle; le Bureau fédéral s'en tient strictement aux actions négociables, à l'exclusion, comme le précise le Service de documentation économique de l'Union de Banques suisses, « de Roche, bons de jouissance et actions, des actions nominatives B de Brown-Boveri et des actions nominatives A de Landis et Gyr ». En revanche, les

grandes banques prennent ces titres en considération dans leurs calculs. Par la vertu d'Hofmann-La Roche, la différence n'est pas purement technique. Elle se chiffre en milliards !

De toute façon l'Annuaire suisse de statistiques ne donne qu'un indice boursier. Rien sur le développement des grandes sociétés suisses. La statistique est allergique par définition à ce qui est individuel. En Suisse, en tout cas, elle croirait déchoir si elle devait donner des indications nominatives.

En revanche, les services économiques des grandes banques renseignent avec grande amabilité, dont nous avons usé au point que nous avons hésité à mettre l'U.B.S. et la S.B.S. au générique de ce numéro. Ces choses-là ne sont pas secrètes; mais l'information est destinée aux initiés. Tel est le confidentialisme.

Explication d'un calcul

Si l'indice boursier est, à fin 1967, de 603,9, cela signifie que le capital-actions des entreprises a sextuplé et passé, approximativement, de 4,2 à 25 milliards. Mais ce chiffre, s'il est révélateur, manque de netteté. Pour certaines entreprises, il y a cent ans

déjà que fut constitué leur capital social de départ. D'autres sont de création récente. D'où le vague du chiffre général.

Nous avons préféré par conséquent comparer les valeurs boursières des 27 premières entreprises suisses (selon le classement U.B.S.) à fin 1957 et à fin 1967; ainsi sont confrontées deux grandeurs de même nature.

La différence de ces deux chiffres (valeur 1967-valeur 1957) donne la plus-value brute réalisée en dix ans. Mais le capital-actions a été augmenté aussi durant cette même période; il faut déterminer cette augmentation, de même qu'il faut considérer l'agio, car certaines actions ont été offertes à un prix supérieur à leur valeur nominale. La plus-value boursière nette s'obtient donc après déduction et de l'augmentation du capital et de l'agio. Le montant de l'agio a été calculé pour chaque entreprise (dix-huit y ont eu recours) sur la base de la documentation U.B.S. (cf. la brochure « La Bourse et moi »). Nous faisons grâce du détail. Le montant total est de 437,063 millions de francs.

Voici donc les chiffres, calculés pour chaque entreprise :

	CAPITAL SOCIAL millions de fr.			VALEUR BOURSIÈRE millions de fr.		
	31.12.1957 pour mémoire	31.12.1967 pour mémoire	Augmentation	31.12.1957	31.12.1967	Augmentation
Hoffmann-La Roche				701	6 112	5 411
Nestlé-Unilac	101,165	195,6	94,435	1 689	4 127	2 438
Ciba	80	175	95	684	2 446	1 762
Geigy	22,5	92	69,5	143	2 194	2 051
Sandoz	50	130	80	390	1 794	1 404
Alusuisse	90	175	85	270	1 239	969
BBC	67,5	165	97,5	261	790	529
Swissair	42	218,75	176,75	43	519	476
Sulzer	54	90	36	122	370	248
Landis et Gyr	21	50,9	29,9	148	294	146
Oursina	10	14	4	51	296	245
Aar et Tessin	60	110	50	125	191	66
Georges Fischer	40	80	40	105	171	66
Câbleries Cossonay	21	30	9	168	186	18
Jelmoli	18	30	12	72	274	202
Globus	8	27	19	19	200	181
UBS	100	260	160	258	1 950	1 692
Crédit Suisse	165	260	95	394	1 578	1 184
SBS	180	300	120	419	1 592	1 173
BPS	90	120	30	129	384	255
Electro-Watt	90	120	30	180	353	173
Holderbank	20	75	55	101	307	206
Motor-Columbus	70	90	20	130	243	113
Valeurs de métaux	10,5	25,5	15	34	209	175
Cie Suisse Réassurance	75	100	25	540	680	140
Zurich Assurance	45	55	10	340	535	195
Accidents Winterthur	30	41	11	209	359	150
	1 560,665	3 039,75	1 469,085	7 725	29 393	21 668

Récapitulation :

plus-value boursière brute : 21 668

plus-value boursière nette : 19 762 (après déduction de l'augmentation du capital : 1469 mio et de l'agio 437 mio.)

L'enrichissement a donc été de quelque 20 milliards en dix ans.

Qu'est-ce que la S.A. ?

Seules 27 entreprises sont en liste où dominant de toute évidence les chimiques, les bancaires et Nestlé; plus-value moyenne, 2 milliards par an.

Mais en fin de compte, ce qui frappe dans ce recensement, si l'on ne développe pas les comparaisons entre la plus-value immobilière et les salaires distribués, c'est l'extraordinaire disproportion entre l'augmentation du capital social 1,5 milliards et l'augmentation de la valeur boursière 21,5 milliards.

L'augmentation du capital social n'est donc plus une opération qui signifierait que les actionnaires participent financièrement, et à leurs risques, au développement de l'entreprise en lui fournissant de l'argent

frais. L'augmentation du capital social, c'est la manière élégante de les autoriser à bénéficier de la prospérité, de la fortune accrue de la société.

Dès lors, la nature même de la société anonyme se transforme; elle n'est plus un moyen de réunir par la multiplication des titres de propriété de vastes capitaux, nécessaires à l'activité industrielle; elle devient le moyen de participer à l'enrichissement d'une société qui draine, elle-même, par son activité propre les sommes nécessaires à son avenir. C'est diamétralement différent. Mais pourquoi ce droit « nouveau » serait-il réservé aux seuls actionnaires, qui ne peuvent même plus justifier leurs prétentions au nom des risques courus ? A moyen terme, ces risques sont dérisoires; dans tous les cas, ils courent infiniment moins de risques que le salarié qui peut, un jour, être congédié.

Devant ces faits, il est évident que la revendication des ouvriers, des employés, des cadres ne peut plus se limiter à des revendications salariales, mais devra englober aussi des prétentions sur la plus-value des entreprises mêmes.

Après l'élection de M. Nixon, une redistribution des cartes politiques est-elle possible aux Etats-Unis ?

Que signifient les élections américaines ? Un nouveau parti de gauche ou de droite peut-il faire éclater le bipartisme américain ?

Deux sociologues américains, dont notre ami Kenneth Libbey, répondent à ces questions.

D. P.

Au début d'octobre 1968, il n'était question, dans les spéculations politiques, que d'une défaite massive du parti démocrate aux élections de novembre. Le capital politique de l'administration Johnson s'était depuis longtemps dissipé. Les campagnes acharnées des candidats pour obtenir l'investiture, culminant dans la convention houleuse et violente de Chicago, avait laissé le parti dans un désarroi presque total, de sorte que seuls les plus fidèles des sympathisants affichaient l'étiquette démocrate. Les sondages d'opinion laissaient prévoir une catastrophe politique, et l'on se demandait même si M. Humphrey allait se placer troisième. On sait maintenant que ces funérailles du Parti démocrate étaient prématurées. Pour finir, la bataille fut plus serrée encore que celle de 1960. Et ce qui est plus révélateur, c'est que les démocrates ont largement maintenu intacte leur domination dans les deux chambres du Congrès. La discussion doit donc poser deux questions principales : Que s'est-il passé qui expliquât ce résultat inattendu, et quelle signification aura l'année 1968 pour les partis politiques américains ?

Sociologie politique des Etats-Unis

Préalablement, il est nécessaire de rappeler brièvement les tendances générales de la sociologie électorale américaine. Le parti républicain est né d'une coalition formée dans les années qui précédèrent la guerre civile. Cette alliance se composait essentiellement de la grande bourgeoisie industrielle et financière du Nord, des paysans de l'Ouest, et du mouvement contre l'esclavage. Le parti démocrate s'était divisé en factions, ce sont les républicains qui dirigèrent la guerre civile et « la reconstruction » du Sud. Les Blancs sudistes ne l'ont jamais oublié — dès la retraite des troupes fédérales, le parti républicain cessa de fonctionner dans le Sud. Mais au Nord et à l'Ouest, le parti républicain a continué jusqu'à présent à être le parti des hommes d'affaires, des paysans, et de la bourgeoisie des petites villes et des banlieues. Sa force se trouve surtout dans les Etats agricoles du centre et de l'ouest du pays. C'est le parti classique de la libre entreprise, bien que sa doctrine ait été nuancée depuis 1952.

L'histoire du parti démocrate est équivoque, du point de vue de l'orientation politique, mais sa base sociale s'est toujours distinguée de celle du parti républicain. C'est le parti des classes modestes, voire des déshérités. A la fin du dix-neuvième siècle, les immigrants du vieux continent ont gonflé ses rangs. Déracinés et méprisés, ces nouveaux arrivés ont beaucoup apprécié les « petits services » rendus par les « machines » démocrates des grandes villes, et ils ont fourni à ces machines des électeurs fidèles. Finalement, les communautés ethniques ont absorbé les machines pour les utiliser dans leur propre émancipation et avancement. C'est ainsi que Boston est gouvernée par les Irlandais, New York par les Irlandais et les Juifs, Philadelphie par les Italiens, Buffalo par les Polonais, etc.

Le régime de M. Roosevelt, dans les années trente, a attiré le mouvement syndical vers le parti. Séduits par la législation sur les syndicats et sur la sécurité

sociale, ainsi que par les mesures prises pour combattre le chômage, les trois quarts des syndiqués ont pris l'habitude de voter démocrate. Les Noirs, qu'animait antérieurement des sympathies républicaines, ont rallié progressivement les démocrates depuis la même époque. Aujourd'hui leur préférence pour le parti démocrate est proche de l'unanimité. Le caractère du parti démocrate est influencé cependant, on le sait bien, par la situation dans le sud du pays, où existait le système du parti unique; ainsi le parti démocrate était doté d'une aile à composition hétérogène, mais plutôt conservatrice et raciste.

Tous ces éléments ont constitué une coalition précaire, mais durablement majoritaire dans le pays. Certes la popularité personnelle du général Eisenhower lui a attiré de nombreuses voix démocrates; mais seules les élections de 1952 donnèrent un Congrès à majorité républicaine.

Le mouvement Wallace

Les deux facteurs qui ont perturbé la situation électorale en 1968 furent le mouvement Wallace et la désaffection de l'aile gauche du parti démocrate. Que représente le parti indépendant américain de M. Wallace, ancien gouverneur de l'Alabama ? Jusqu'à quelques semaines avant l'élection, il fallait considérer M. Wallace comme un candidat national, puisque les sondages lui donnaient plus de 20 % des suffrages, dont une bonne partie en dehors du Sud. En définitive, il ne s'imposa pas. Bien que son parti ait été présent sur les bulletins de vote dans tous les Etats, le 50 % de ses voix provenait du Sud. Le bon quart de ses partisans se trouvait dans les cinq Etats gagnés par Wallace, c'est-à-dire l'Alabama, l'Arkansas, la Louisiane, le Mississippi et la Géorgie. Cependant, ces Etats ne représentent que le sept pour cent des Américains. La force électorale de M. Wallace fut avant tout celle d'un candidat régional, donc, et ne dépassa pas de beaucoup celle de M. Strom Thurmond et ses « Dixiecrats » de 1948.

Mais l'ancien gouverneur a reçu quand même plus de quatre millions de voix en dehors du Sud, et il est intéressant d'en examiner la source. En termes géographiques, c'est le Middle-Ouest et la région des Montagnes rocheuses qui lui ont fourni des voix. Dans une certaine mesure, ces régions comprennent des villes industrielles. Dans l'Ohio, Etat fortement industrialisé, Wallace recueillait le 12 % des voix. Par contre, dans le Nord-est et sur la côte ouest, le mouvement se révélait très faible (Maine, 1 %; New Hampshire, 2 %; New York, 5 %), nettement en dessous de son total national de 13 %.

Dans les Etats du Middle-Ouest, qui sont un mélange d'agriculture et d'industrie, les sympathisants de Wallace se retrouvaient en général chez les syndiqués, normalement démocrates, et dans certains groupements de l'extrême-droite, comme la John Birch Society. Les éléments les plus vulnérables semblent avoir été les communautés ethniques dans les villes et les syndiqués qui se sont installés dans les banlieues. Ces groupes se sentent menacés par les Noirs : tension dans les écoles, installation des Noirs dans des quartiers et des banlieues blancs, pénétration des Noirs dans le marché du travail. Beaucoup de syndicats, par exemple dans le bâtiment, sont placés devant la nécessité de s'ouvrir aux Noirs et de permettre un dégel du marché de travail; mais ils sont décidés à résister jusqu'au bout.

L'interprétation du scrutin

Tout ceci paraissait évident avant l'élection, mais ce qui a surpris, c'est qu'une partie substantielle de cette sympathie pour M. Wallace s'est dissipée dans les derniers jours de la campagne. Si l'on examine les mouvements de l'opinion reflétés par les sondages, on est frappé par la stabilité de la force de M. Nixon. Au début, on lui donnait 43 % des voix, et sa position n'a presque pas varié. Le 5 novembre, c'est 43 % qu'il a finalement reçu. Mais dans les dernières semaines, c'est M. Humphrey qui a progressé, et M. Wallace qui est tombé. En d'autres termes, M. Nixon a commencé et terminé avec les républicains fidèles, les indépendants de sympathie républicaine, et quelques démocrates dissidents du Sud. M. Humphrey a souffert au début des désaffections massives des syndiqués et des groupes ethniques, mais avant le scrutin, il en a regagné une bonne

partie. Certes, la propagande intense des centrales syndicales a joué pour quelque chose, mais ce qui est significatif, c'est que M. Humphrey a finalement reconstitué la coalition démocrate, à l'exception du Sud.

Même remarque pour les Noirs; les démocrates craignaient qu'ils s'abstiennent massivement. En effet, si la participation des Noirs fut en baisse, avant tout dans les Etats du Middle-Ouest, ce ne fut point une défection à grande échelle. Et le 97 % des Noirs qui ont voté ont donné leurs voix au parti démocrate. Si les Noirs avaient été aussi nombreux à voter qu'en 1960, M. Humphrey aurait peut-être gagné dans les états cruciaux de New Jersey, de l'Ohio et de l'Illinois et aurait été installé le 20 janvier comme président. Mais la candidature de M. Humphrey ne trouvait pas la résonance nécessaire chez les démocrates marginaux qui ne vont voter que si le choix les intéresse. Cette remarque nous amène à considérer l'autre phénomène intéressant de l'année — le mouvement Mc Carthy.

Que représente McCarthy ?

Dans les mois qui précédaient la convention démocrate, M. McCarthy jouissait d'un assez grand prestige. Juste après cette convention, un sondage indiquait que le sénateur, comme candidat indépendant, recevrait presque autant de voix que M. Humphrey comme candidat officiel. Derrière McCarthy se rangeait tout un mouvement passionné et passionnant de jeunes et de démocrates progressistes, enragés par la guerre et frustrés par l'inertie du vieux parti démocrate et de sa base hétérogène. Le jour du scrutin, la plupart de ces gens sont allés voter pour M. Humphrey, sans enthousiasme, mais avec beaucoup d'animosité pour son rival, M. Nixon. Leur inaction pendant la campagne, cependant, a coûté cher aux démocrates, car ces milieux fournissaient normalement des cadres précieux pour le travail électoral. Ce facteur a certainement joué dans l'insuffisante mobilisation des électeurs noirs.

On s'interroge aujourd'hui sur l'avenir de cette aile gauche du parti démocrate. Certains la poussent à se réintégrer dans le parti démocrate, à y travailler à l'intérieur. D'autres la poussent vers une action indépendante, peut-être grâce à la constitution d'un nouveau parti de gauche. On sait que le système électoral américain n'est pas favorable aux nouveaux partis; scrutin uninominal à un tour, élection directe des chefs de l'exécutif. Il faut une base populaire importante à un parti pour avoir des chances quelconques de survivre. Or, étant donné le comportement des électeurs démocrates le 5 novembre, c'est précisément une base populaire qui manquerait à un nouveau parti de gauche. Si l'effondrement de la coalition démocrate s'était produit, comme on pouvait le croire dans l'atmosphère de tension sociale qui précédait l'élection, la situation aujourd'hui serait dynamique et les ghettos noirs seraient le terrain où l'on chercherait la base populaire. Mais la coalition démocrate, tout précaire qu'elle est, s'est maintenue. Et les Noirs ne peuvent pas se payer le luxe de défendre des causes perdues — ils cherchent avant tout un parti viable.

Tout dépend de la dissidence du Sud

Les événements de l'année permettent de se demander si un glissement à gauche du parti démocrate est encore possible. En effet, le parti a presque gagné l'élection sans l'emporter dans aucun des Etats du Sud. La dissidence des machines démocrates du Sud pour appuyer M. Wallace était presque générale. Une rupture définitive du parti démocrate avec son aile sudiste serait un événement de haute importance pour la politique américaine, et donnerait lieu à un déplacement net vers la gauche du centre de gravité du parti démocrate. Mais on ne doit pas conclure trop vite. Les démocrates dépendent aussi des Sudistes pour contrôler le Congrès. Cette carte a toujours joué pour les Sudistes dans le passé, et pourrait encore servir. Toutefois, si le mouvement de M. Wallace intervenait sur le plan des élections au Congrès, la situation serait alors vraiment nouvelle. Pour le moment, elle est indéterminée.

Kenneth R. Libbey
V. Jerome Stephens
University of Cincinnati

Le retour de Panaït Istrati

Gallimard publie en quatre volumes les œuvres de Panaït Istrati. L'essentiel des contes, à l'exception du plus beau, les admirables « Chardons du Baragan » se trouve rassemblé. « Le Monde » (19.10.1968) a consacré une double page à cette juste réhabilitation. Malheureusement, le rarissime « Vers l'autre flamme » (1927), où Panaït Istrati rompt, un des premiers, avec la Russie stalinienne, dans l'exaspération, dans la solitude vécue d'un double refus du monde capitaliste et de la société communiste d'au-delà l'Oural, cet admirable pamphlet, excessif, écorché, dont la Révolution surréaliste avait publié de larges extraits n'est, hélas, pas réédité. Les tomes II et III de l'ouvrage sont dus pour l'essentiel à la plume de Victor Serge. Cette collaboration, si perceptible dans la différence des tons, rend l'ouvrage d'autant plus précieux.

C'est donc un livre capital de l'histoire de l'Europe moderne. A remettre en circulation. Qui ?

Les conceptions de Maurice Zermatten

Lauréat du Prix Monceau, Maurice Zermatten déclare à Catherine Valogne, à la terrasse du Café Flore (Tribune de Lausanne, 1.12.1968).

« Je rencontre quelquefois des gens qui me disent qu'ils n'ont pas le temps d'écrire, malgré l'envie qui les dévore. C'est impossible. Quand on porte un livre en soi, on est comme une femme enceinte. Quelle est la femme enceinte qui, quel que soit son travail, ne trouve pas au bout de neuf mois, le temps de mettre son enfant au monde ? »

Les gésines de Zermatten font quarante volumes. Quelle responsabilité Paul VI a assumée en interdisant aux catholiques la pilule !

Un succès: le don commercialisé deviendra réalité

Ce printemps nous expliquions à nos lecteurs l'ingéniosité d'une nouvelle formule d'aide à des pays du Tiers-Monde, nous lui avons même donné un nom: le don commercialisé.

Nous en rappelons didactiquement quelques principes. L'aide dont ont besoin des pays du Tiers-Monde n'est pas, nécessairement, comme le veut l'imagerie populaire, une aide alimentaire. Par exemple, la formation professionnelle, c'est tout aussi vital. Tous les pays pauvres s'efforcent d'économiser au maximum leurs devises fortes.

Le pays qui offre un secours peut avoir lui aussi des problèmes à résoudre (surplus de production), mais ce qu'il a à offrir ne coïncide pas toujours avec les besoins des pays aidés. Ici intervient le don commercialisé. Concrètement l'opération se déroule ainsi: Le pays donateur offre gratuitement un produit chez lui excédentaire (Suisse, lait en poudre); le pays qui en bénéficie (Tunisie) ne le distribue pas gratuitement, mais le fait acheter par les chaînes commerciales, en devises nationales, et au prix du marché mondial; le bénéficiaire (le lait était offert, mais il a été acheté par les distributeurs) permet de construire un centre de formation professionnelle.

Les avantages: le pays bénéficiaire peut affecter l'argent à une tâche prioritaire, il économise des devises fortes (celles qu'il aurait dû dépenser pour acheter du lait sur le marché mondial); le pays donateur soulage un peu un secteur excédentaire; il y trouve aussi son compte; l'ingéniosité du système, c'est qu'il n'y a pas subvention à fonds perdu, mais avantages réciproques.

Le lait en poudre suisse sera acheté avec l'argent qu'offrira la population suisse. Mais comme le lait helvétique est d'un prix deux fois plus élevé que le lait offert sur le marché mondial, il est nécessaire que la Confédération comble la différence; sinon il serait plus efficace d'un point de vue charitable d'expédier directement l'argent récolté en Tunisie.

Or le Conseil fédéral vient de décider d'accorder pour une opération lait en poudre, don commercialisé, une somme de deux millions à l'association Helvetas.

C'est un succès dû à la ténacité de notre ami Henri Galland que nous félicitons. Cette opération d'assistance technique sera présentée au peuple suisse au début de 1969.

L'ingéniosité de l'idée méritera discussion et soutien généreux.

Donné-rendu

Même lorsque la Suisse participe à une aide internationale, elle ne perd pas de vue son sens comptable et national.

La Suisse a accordé 11 millions de francs en 1968 au « Programme des Nations unies pour le développement », mais nous avons à notre tour reçu les sommes suivantes:

	millions
— engagements de 134 experts (estimation)	13,4
— services de firmes suisses	6,0
— séjour de 128 boursiers multilatéraux en Suisse	2,0
— achat de biens d'équipements suisses	5,6
	<hr/> 27

La balance des revenus est donc favorable: sortis 11, rentrés 27.

Problèmes fiscaux

L'article que nous avons consacré, à la suite de l'augmentation des tarifs d'électricité, aux problèmes fiscaux, nous a valu une lettre d'un lecteur vaudois qui formule, à bâtons rompus, quelques remarques fort intéressantes.

D. P.

« 1. Merci à « Domaine public » d'avoir tenté avec intelligence une justification de la perception de l'impôt à la source. On peut aller plus loin et envisager que les cas simples soient traités comme les saisonniers, c'est-à-dire fassent l'objet d'une véritable imposition à la source, le contribuable et le fisc se réservant le droit de demander l'application de l'imposition usuelle.

2. On est en droit de penser que le problème de la révision des systèmes cantonaux va se poser de façon très rapide un peu partout en Suisse. Sur le plan vaudois, motion socialiste, puis initiative popiste. A Zürich, initiative socialiste.

3. Il semble qu'à Zurich comme à Lausanne, on ait remarqué le défaut principal du système. Les barèmes sont dépassés. Frapper un revenu imposable de 1000 francs au taux de 2% pouvait être concevable il y a trente ans, et acceptable encore en 1956. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

4. Les systèmes fiscaux cantonaux se ressemblent vraiment comme frères et sœurs. Ils datent sans doute de la même époque et relèvent de besoins et de conceptions voisins. L'impôt de défense nationale lui est de structure foncièrement différente. En négligeant, pour ne pas alourdir le raisonnement, les différences considérables dans le domaine des défalcatations, on peut relever que l'impôt vaudois connaît un seuil imposable de 1000 francs, à 2%, le plafond étant à 12%, tandis que l'impôt de défense nationale place son minimum à 7700 francs, imposables à 2%, le maximum étant de 7,2%.

5. On a relevé dernièrement avec raison que les défalcatations fixes favorisent les gros revenus, en ce sens que le montant d'impôt correspondant à la défalcation est calculé dans ce cas à un taux plus élevé. Dans cette optique, il ne s'agit pas seulement de s'opposer à une augmentation de ces défalcatations,

mais de mettre en cause l'existence même de ces défalcatations. Ainsi l'IDN connaît une défalcation pour couple de 2000 francs, alors qu'il n'existe pas de défalcation pour célibataire. Le barème étant ce qu'il est, on ne saurait dire que le petit et moyen contribuable non marié soit préférentiel. Par contre, le marié est avantagé de 2000 francs, alors qu'il ne l'est que de 1400 sur le plan vaudois (Fr. 2500 — 1100 fr.). Mieux vaudrait encore en venir à la défalcation en francs sur le bordereau d'impôts qui assure seule l'égalité de la défalcation quelle que soit la classe de revenu.

6. ... L'Etat prélève l'impôt alors que les Offices des poursuites considèrent le contribuable comme insolvable. Certains ne paient pas, et la créance n'est pas recouvrée. D'autres paient, par ignorance, par crainte de la poursuite ou pour sauver un poste de radio ou un téléviseur.

7. Revenant à la perception de l'impôt à la source, sait-on que les deux tiers (proportion à contrôler) de l'activité des Offices des poursuites et faillites est consacrée, avec plus ou moins de succès, au recouvrement des impôts. Il y aurait là un allègement administratif possible.

8. Un exemple de l'incohérence du système vaudois: un couple de rentiers AVS bénéficiant de l'aide complémentaire annonce un revenu annuel de 5100 francs, plus rente AVSC non imposable. Résultat de la taxation, Fr. 1000, ce qui entraîne la perception d'un impôt cantonal de 24.80 fr et d'un impôt communal équivalent; les systèmes fiscaux et d'AVSC n'étant pas harmonisés, on en arrive simultanément à deux conclusions contraires: le contribuable a une capacité contributive — le contribuable n'a pas de ressources suffisantes et doit être aidé.

Ce cas est réel. Sans être fréquent, il ne doit pas être unique. H. D. »

Ovomaltine-Sandoz

Petite illustration sur le problème: salaires, bénéfices, investissements.

Avant que Wander ait été « racheté » par Sandoz, le personnel avait droit à une participation aux bénéfices. Cette participation était généreuse: 1 million sur trois millions et demi de bénéfice net, lors du dernier exercice.

Cet été s'est tenue la première assemblée de Wander, depuis le « rachat », que la presse financière appelle pudiquement accord de coopération. Dix-huit actionnaires y participaient!

On a lu dans la presse le compte rendu suivant. Nous citons d'après le « Journal de Genève » (5 juillet 1968).

« L'objet le plus important de cette assemblée concernait deux modifications aux statuts de la société. La participation du personnel aux bénéfices sera remplacée, dès 1969, par le versement d'un treizième mois de salaire. Cette mesure est motivée par la prévision de devoir affecter une partie plus importante du bénéfice qu'auparavant aux investissements ».

D.P. et l'Establishment

Nous avons fait pour le garder au générique tout ce qui dépendait de nous: attaqué M. Schaffner, croisé le fer avec Jean Möri. Rien n'y fit; voilà C.-F. Pochon nommé sous-directeur, avec recommandation syndicale, de l'O.F.I.A.M.T., un des services de M. Schaffner.

Nous avons de même poussé J.-J. Leu à s'occuper de l'impôt ecclésiastique. C'est très mal vu dans ce canton de Vaud. Rien n'y fit. Le Grand Conseil l'a élu juge cantonal.

Nous les félicitons amicalement, bien que ces deux nominations, en quarante-huit heures, aient fortement discrédité les prétentions modestes de « Domaine public » à l'« irrespectabilité ». Nous voilà compromis par nos amis.

C.-F. Pochon ne signera-t-il plus désormais que dans la « N.Z.Z. » qui publie les textes des « grands commis » de la Confédération, J.-J. Leu, dans le « Journal des Tribunaux ». Nous invitons nos lecteurs qui aimeraient à reconnaître leur style dans D.P. à reporter leur attention sur ces deux journaux.